PROJET EDUCATIF

AZIMUT VOYAGE
Association loi 1901
Immatriculation Atout France : IM030140001

Siège social : 21 rue de L'Horloge 30120 LE VIGAN

Téléphone : 06 63 20 25 25
Mail : contact@azimut-voyage.fr
Site : www.azimut-voyage.fr

Date de rédaction : 7 décembre 2015
Période d'application : 3 ans

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Objet

L'association a pour objet l'organisation de séjours ou de voyages notamment pour la découverte de la montagne et haute montagne en toute saison et sous quelque forme que ce soit (alpinisme, randonnée, escalade, ski de randonnée, randonnée avec les ânes....) ; d'éduquer, de développer, de promouvoir l'éducation à l'environnement et les activités de pleine nature pour tout public.

Les moyens d'action de l'association sont notamment

- L'organisation d'animations à la journée et de séjours itinérants en France et à l'étranger pour tout public.
- L'organisation de manifestations sportives, culturelles et artistiques, de rencontres et partage avec la population locale, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.
- De sensibiliser les voyageurs au respect des cultures, des traditions et l'environnement des pays et lieux visités.
- La mise en place de moyens matériels et de prestations de services nécessaires à la bonne marche de toute organisation de séjours proposés.
- De mener des actions de partenariat avec des associations locales et des instances d'intérêt public afin d'encourager l'économie locale et la valorisation du patrimoine.

- De promouvoir les échanges interculturels, intergénérationnels notamment avec les publics à mobilité réduite dans toutes les activités de l'association.
- D'impulser et encourager toute initiative relative au développement de la solidarité entre les personnes, les régions et les pays.
- D'accompagner, aider et appuyer tout projet d'échange international.
- D'être un lieu ressource pour tout porteur de projet à vocation solidaire et/ou internationale.

Diagnostic initial

Azimut Voyage est une association détentrice de l'agrément pour l'organisation de séjours en France et à l'étranger.
Elle accueille des individuels, des familles, jeune public en collaboration avec des ALSH et du public adapté (déficience visuelle).
Elle compte pour 2016 accueillir un public mineur. Les séjours jeune public s'effectueront en Cévennes méridionales, en itinérance.

Les **ressources** dont dispose l'association sont une équipe de guides en montagne diplômés, des animateurs environnement diplômés et des moyens matériels permettant la mise en œuvre des séjours itinérants (tentes, matériel de camping...), des ânes de bat, etc.

Objectifs éducatifs

L'association a pour objectif l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, de favoriser l'autonomie des jeunes, de faire découvrir une région et de leur permettre de l'appréhender.

Les moyens de fonctionnement pour l'accueil du jeune public

Du fait du format en itinérance des séjours, l'association propose une alternance entre bivouac, camping (tentes) et en dur (auberges, gites d'étape, chambres d'hôtes).

Constitution des équipes et modalités de recrutement
Du fait que l'association ait comme membres actifs des accompagnateurs en montagne diplômés, des éducateurs à l'environnement diplômés, les modalités de recrutement se font en interne. Ponctuellement, nous pouvons faire appel à des animateurs diplômés externes. Nous travaillerons aussi avec des intervenants externes pour l'encadrement de certaines activités de pleine nature quand nos intervenants internes ne disposent pas des diplômes requis.

Pour cela, nous mettrons toute notre attention à la validité des diplômes et à la compétence des intervenants extérieurs.

Définition des horaires d'ouverture

Du fait du format en itinérance des séjours, les horaires seront fixés pour le départ et l'arrivée des séjours. Quant aux horaires et aux rythmes journaliers, ils seront définis dans le projet pédagogique.

Modalités tarifaires

En fonction des séjours, nous fixons un prix pour le séjour en tout compris (hébergement, encadrement, pension complète, activités) en fonction du nombre de jours et du nombre de participants. Les personnes qui s'inscrivent doivent nous renvoyer avec le règlement un bulletin d'inscription au séjour et une adhésion à notre association valable un an.

Conventions de partenariat

Azimut Voyage travaille avec différentes structures : comités d'établissement, d'entreprise, ALSH, et met en place, dans ce cadre, des conventions de partenariat pour chaque séjour, qui devra être approuvé par les différentes parties.

Les outils d'information et de relation avec les familles

Le ou les directeurs des séjours mettront en place, en amont, des réunions d'information auprès des familles ou des partenaires organisateurs. Un document intitulé Conseils avant de partir sera remis aux intéressés.

Réglement intérieur

Le ou les directeurs des séjours remettront à l'équipe encadrante un règlement intérieur pour chaque séjour.

Temps de concertation pour les préparations des équipes

Le ou les directeurs mettra en place des réunions en amont du séjour pour transmettre le projet pédagogique des séjours, le déroulé du séjour et monter les différentes animations avec l'équipe encadrante.

Les conditions de mise en oeuvre des activités physiques et sportives

Le ou les directeurs devront porter dans son projet pédagogique une attention toute particulière aux activités physiques et sportives, les familles devront délivrer un certificat médical pour la pratique des activités du séjour.

Modalités d'évaluation et de suivi des séjours

Le ou les directeurs devront fournir un bilan écrit et oral des séjours en lien avec l'équipe pédagogique. Une enquête de satisfaction sera proposée aux différents partenaires.

Les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions du séjour

Le ou les directeurs du séjour fourniront pour chaque séjour un projet pédagogique qui devra être validé par Azimut Voyage.